



Nombre de Membres :	17
en exercice	13
présents	17
votants	17

O B J E T :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 2005/84

L'an mil neuf cent quatre vingt

deux mil cinq

le : vingt six mai à dix-huit heures

(1) le Conseil municipal de la commune de PUGET VILLE

dûment convoqué(e), s'est réuni(e) en session ordinaire au lieu

habituel de ses séances sous la présidence de M. BASTIDE Max, Maire

Date de convocation : le 18 mai 2005

PRÉSENTS : MM.

BASTIDE Max, VALLADE Patrice, ZOLLI Barthélemy, AUTRAN Jean, PERELLI Raymond, INCANS Bruno, BONNAFOUX Christian, PICHON Yves, GUALANDI Gérard, BRACCO Catherine, VACHIER Louis, IVALDI Eugène, VIES Odile.

Absents : M. CALLES Jean-Louis donne procuration à M. Eugène IVALDI, Mme Maryse MARECHAL donne procuration à M Max BASTIDE, Mme Karine SFORZA donne procuration à M. Patrice VALLADE, Monsieur CAMPAGNO Jean Pierre donne procuration à M Bruno INCANS.

Secrétaire de séance : Monsieur Yves PICHON

Débat public ligne ferroviaire grande vitesse Position de la commune

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet proposé par le réseau ferré de France a pour objectif la réalisation, dans les années 2015-2020, d'une nouvelle liaison ferroviaire à grande vitesse reliant les Villes de Toulon et Nice à la LGV Méditerranée.

Un débat public a été lancé de mars à juin 2005. A ce jour, et au regard des divers scénarios proposés, il s'avère qu'aucun des tracés versés au débat public ne correspond à la politique de la commune de Puget-Ville. Etendue sur près de 4000 hectares, Puget-Ville est fier d'être le premier Village Provençal à l'est de Toulon et ne souhaite pas devenir le dernier faubourg urbain.

Le choix de la commune au travers de la révision du POS de 2001, a été celui de conserver au maximum son terroir et son magnifique vignoble.

Il n'est donc pas envisageable pour nous de se laisser déposséder de notre plaine des Maures, de son environnement remarquable.

Que deviendrait notre Canton avec une gare implantée entre Cuers et Puget-Ville et une LGV qui mutilerait des centaines d'hectares de vignes classées en AOC ?

(1) Le Conseil d'Administration.
Le Comité d'Administration.
La Commission Administrative.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Publié ou Rectifié
le :

Qu'advierait-il de notre qualité de vie, face à un bétonnage massif de nos terres agricoles ?

Pollution, encombrement routier, mise à mal de nos ressources en eau, surpopulation, est-ce un tel héritage que nous voulons laisser à nos enfants ?

Puget-Ville, sans se fermer à la modernité, doit sauver son âme.

Ruraux et fiers de l'être nous défendrons les intérêts de notre beau village Provençal aux côtés de toutes celles et tous ceux qui veulent conserver nos richesses et nos atouts.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le CM décide :

DE DONNER un avis défavorable pour tous scénarios qui seraient contraire à la politique d'aménagement durable du territoire de la commune.

DE S'OPPOSER à la construction d'une gare TGV entre Cuers et Puget-Ville, et à la suppression de centaines d'hectares de vignes classées en AOC par le passage d'une LGV dans la plaine des Maures.

DE SUGGERER à RFF, le maître d'ouvrage, de diriger ses études dans des zones moins sensibles.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Max BASTIDE

